



**Application
de l'arrêté ministériel du 26/05/2005
sur le PMA Bécasse en Bretagne**

Bilan de la saison 2007/08

Yves FERRAND

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Direction des études et de la recherche

CNERA Avifaune migratrice

Février 2009

Rappel réglementaire

Un arrêté ministériel signé le 26 mai 2005 a fixé un PMA Bécasse régional pour 4 départements : Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, suivant les modalités du Code de l'Environnement (articles R425-18 à R425-20). Les quotas de prélèvement par chasseur sont les suivants : 3 bécasses/semaine et 30/an. Chaque chasseur est muni d'un carnet de prélèvement unique et personnalisé qu'il doit obligatoirement rendre à sa Fédération départementale des chasseurs pour obtenir un nouveau carnet pour la saison de chasse suivante.

Chaque oiseau prélevé doit être marqué sur place à l'aide d'une languette fixée à la patte. Chaque prélèvement est simultanément coché sur le carnet par retrait d'une perforation.

Toute bécasse prélevée dans l'un des quatre départements bretons doit être enregistrée sur le même carnet de prélèvement.

Bilan

1- Distribution et récolte des carnets

Près de 49 000 carnets de prélèvements « Bécasse » ont été distribués en Bretagne pour la saison 2007/08 (tableau 1). Un peu plus de 43 000 ont été récoltés à la fin de la saison de chasse. Lors des deux saisons précédentes, l'analyse avait porté sur 39 600 (en 2005/06) et 44 900 carnets (en 2006/07). Le taux de restitution s'améliore d'année en année avec un nouveau record en 2007/08 : 88,4 % en moyenne. Signalons qu'en Ille-et-Vilaine il dépasse les 90% ! La légère diminution du nombre de carnets récoltés associée à l'augmentation sensible du taux de restitution indique que l'ajustement entre les chasseurs réellement concernés par l'espèce et la distribution des carnets est sans doute en cours. D'ores et déjà, il apparaît clairement que ce dispositif est parfaitement intégré à la chasse de la bécasse dans la région.

Tableau 1 : Répartition par département des carnets de prélèvements Bécasse distribués et récoltés en Bretagne au cours de la saison 2007/08.

	carnets distribués	carnets récoltés	% de restitution
Côtes d'Armor	11 123	9 756	87,7
Finistère	11 981	10 651	88,9
Ille-et-Vilaine	13 619	12 483	91,7
Morbihan	12 067	10 218	84,7
TOTAL	48790	43108	

2- Estimation des prélèvements

L'analyse des carnets retournés permet de comptabiliser le nombre de bécasses prélevées par les chasseurs porteurs de ces carnets. Comme les années précédentes, nous avons fait l'hypothèse que le tableau moyen réalisé par les chasseurs n'ayant pas retourné leur carnet est identique à celui des chasseurs qui l'ont fait. En raison du fort taux de restitution, l'erreur associée à l'extrapolation des prélèvements totaux est vraisemblablement très faible.

Ainsi, les **prélèvements de bécasses en 2007/08** dans les quatre départements bretons est estimé à environ **138 500** oiseaux (tableau 2). Le Finistère arrive en tête avec un peu plus de 51 000 bécasses prélevées, c'est à dire plus du tiers du tableau régional (36,9%). Viennent ensuite le Morbihan et les Côtes d'Armor, et enfin l'Ille-et-Vilaine avec un prélèvement total qui dépasse à peine 12% du tableau régional. Compte tenu des déplacements des chasseurs bretons dans leur région, ces estimations départementales correspondent plutôt aux tableaux des chasseurs ayant retiré leur carnet dans le département concerné qu'à un réel tableau départemental. En revanche, le carnet ayant une « valeur » régionale, l'estimation pour l'ensemble de la Bretagne demeure tout à fait pertinente.

Tableau 2 : Tableau de bécasses déclaré par département et extrapolation à l'ensemble des chasseurs, pour la saison 2007/08 en Bretagne.

	tableau déclaré	tableau extrapolé
Côtes d'Armor	29 315	33 423
Finistère	45 410	51 080
Ille-et-Vilaine	15 495	16 905
Morbihan	31 421	37 107
TOTAL Bretagne		138 515

L'estimation 2007/08 des prélèvements de bécasses en Bretagne se situe entre celles des deux dernières saisons (figure 1). L'évolution inter-annuelle de ces estimations est cohérente avec celles des indices cynégétiques d'abondance (ICA, calculés chaque année par le Club national des bécassiers) et des indices d'abondance nocturne (IAN, calculés chaque année à partir des sorties de baguage effectuées par les membres du Réseau Bécasse ONCFS/FNC/FDC). L'ICA calculé à l'échelle de la Bretagne présente une tendance identique mais un peu moins marquée : 3,1 en 2005/06, 3 en 2006/07 et 3,2 en 2007/08.

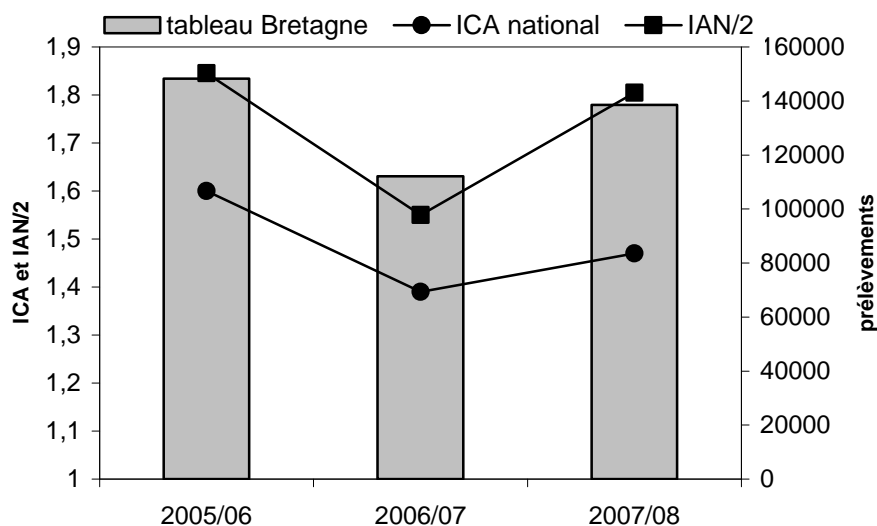
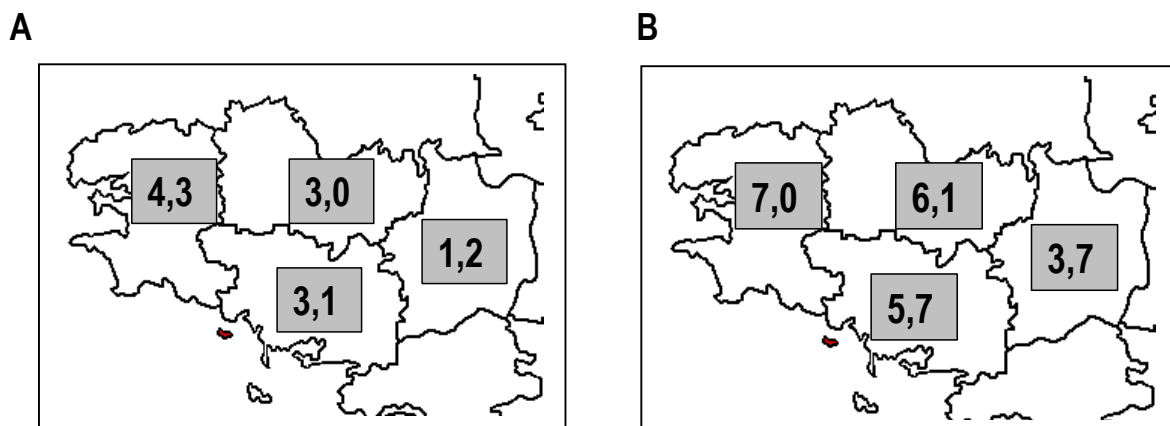


Figure 1 : Evolution inter-annuelle des tableaux de bécasses en Bretagne, de l'ICA et de l'IAN à l'échelle nationale (IAN/2 pour des raisons graphiques), pour les saisons de chasse 2005/06 à 2007/08.

Pour la troisième année consécutive, le tableau régional estimé à partir des carnets de prélèvements s'avère très en retrait par rapport à l'enquête sur les tableaux de chasse à tir réalisée par l'ONCFS et la FNC pour la saison 1998/99. Deux facteurs nous paraissent pouvoir expliquer cet écart : une probable surestimation du tableau liée à la technique de sondage et un effet PMA, dans la mesure où le quota annuel en Bretagne a été réduit de 50 à 30 oiseaux depuis l'enquête. Une nouvelle enquête nationale réalisée lors de la saison 2007/08, dont les résultats ne sont pas encore définitifs, pourrait venir confirmer cette révision à la baisse de l'estimation des prélèvements.

Le tableau moyen/chasseur pour chaque département est présenté en figure 2. Il s'agit, d'une part, d'une moyenne pour l'ensemble des chasseurs et, d'autre part, d'une moyenne pour les chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse. Comme les saisons passées, un gradient se dessine de l'est vers l'ouest. Le tableau moyen par chasseur augmente nettement de l'Ille-et-Vilaine (1,2) au Finistère, où il dépasse largement les 4 oiseaux, en passant par les Côtes-d'Armor et le Morbihan qui affichent environ 3 bécasses par chasseur. Les tableaux moyens des chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse sont bien sûr plus importants et se situent dans une fourchette comprise entre 3,7 et 7 oiseaux. Toutes ces valeurs sont supérieures à celles enregistrées en 2006/07, à l'exception du tableau moyen des chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse dans le Morbihan, identique à celui de la saison passée (5,7).

Figure 2 : Tableau moyen de bécasses par chasseur (A) et par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse (B) en 2007/08 pour chaque département breton.



3- Répartition des prélèvements par chasseur

La plus forte abondance de bécasses notée en 2007/08 bouleverse un peu la répartition des chasseurs en fonction de leur tableau individuel (tableau 3). La proportion d'entre eux ayant tué au moins une bécasse progresse de plus de 10 points par rapport à la saison 2006/07 pour les chasseurs des Côtes-d'Armor (+14,8) et de l'Ille-et-Vilaine (+10,4), et de plus de 5 points pour le Morbihan (+7,2) et le Finistère (+6,1). Dans ce dernier département, plus de 60% des chasseurs ont prélevé au moins une bécasse ! La proportion de « spécialistes » (tableau ≥ 10 bécasses) dépasse les 10% dans les trois départements les plus à l'ouest. Le gradient observé pour les tableaux moyens/chasseur se retrouve ici de l'Ille-et-Vilaine (un tiers des chasseurs ont tout de même prélevé au moins une bécasse) au Finistère.

Tableau 3 : Répartition des tableaux individuels de bécasses parmi les chasseurs des quatre départements bretons au cours de la saison 2007/08.

tableau individuel (n. bécasses prélevées)	% nombre de chasseurs			
	Finistère	Morbihan	Côtes d'Armor	Ille-et- Vilaine
0	39,2	45,9	50,8	66,2
1	11,5	13,5	12,8	13,7
2	8,8	9,1	7,6	6,7
3	6,6	6,1	5,3	4,0
4	4,3	4,3	3,8	2,3
5	4,2	3,5	2,4	1,3
6	3,4	2,3	2,2	1,0
7	2,3	2,3	1,7	0,7
8	1,9	1,6	1,5	0,7
9	2,0	1,2	1,5	0,5
10	1,5	1,3	1,3	0,4
11	1,4	1,1	0,9	0,3
12	1,3	0,9	0,9	0,3
13	1,0	0,8	0,8	0,3
14	1,4	0,7	0,7	0,2
15	1,2	0,7	0,6	0,2
16	0,9	0,5	0,7	0,1
17	1,0	0,5	0,4	0,1
18	0,7	0,4	0,5	0,1
19	0,9	0,5	0,5	0,1
20	0,5	0,3	0,3	0,1
21	0,5	0,4	0,3	0,1
22	0,5	0,3	0,3	0,1
23	0,5	0,2	0,2	0,1
24	0,5	0,3	0,3	0,1
25	0,4	0,2	0,2	0,1
26	0,3	0,2	0,3	0,1
27	0,3	0,2	0,1	0,0
28	0,2	0,2	0,2	0,0
29	0,3	0,1	0,2	0,1
30	0,6	0,5	0,6	0,1
% chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse	60,8	54,1	49,2	33,8
% chasseurs ayant prélevé au moins 10 bécasses (« spécialistes »)	15,8	10,2	10,5	2,9

4- Chronologie de la migration

Sous l'hypothèse que les prélèvements sont directement liés aux vagues migratoires, l'arrivée des bécasses à l'automne 2007 s'est faite progressivement à partir de la mi-octobre pour culminer dans un premier temps autour du 15 novembre (figure 3). Une chute bien marquée des effectifs est ensuite enregistrée fin novembre – début décembre, puis une nouvelle vague migratoire est enregistrée autour du 20 décembre. La saison 2007/08 se caractérise donc par une arrivée assez précoce des oiseaux et 2 pics migratoires très nets, le dernier étant assez tardif. Ce schéma est très différent de ceux des deux saisons précédentes (figure 4). La saison 2006/07 fut caractérisée par une arrivée rapide des bécasses suivi d'un flux continu d'oiseaux sans pic marqué alors qu'en 2005/06 un pic marqué fut noté fin novembre – début décembre (comme en 2007/08) suivi d'un pic plus discret au début janvier lié à des déplacements intra-hivernaux en raison des conditions climatiques.

Figure 3 : Répartition par semaine des prélèvements de bécasses au cours de la saison 2007/08 pour les quatre départements de Bretagne.

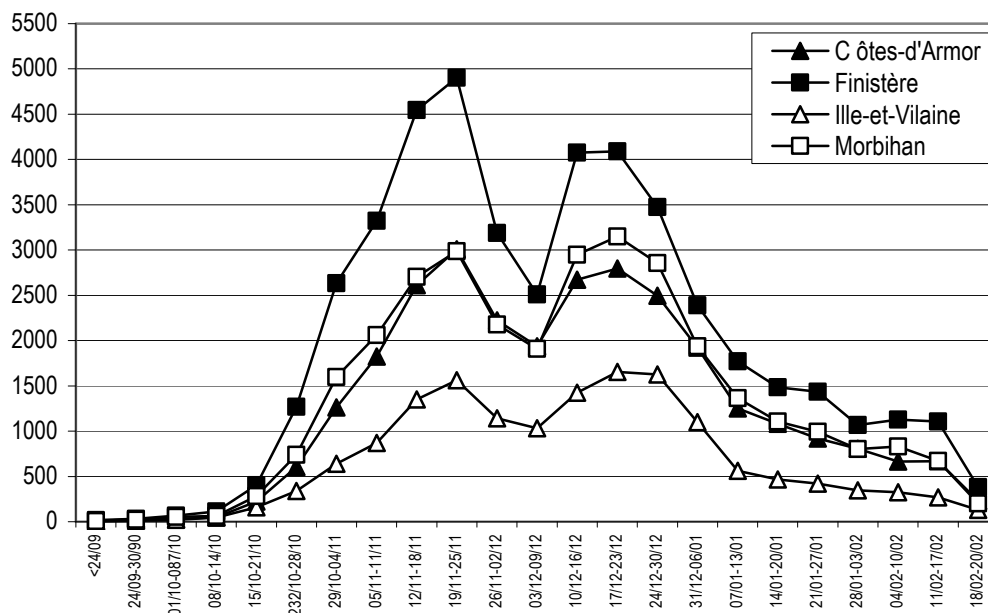
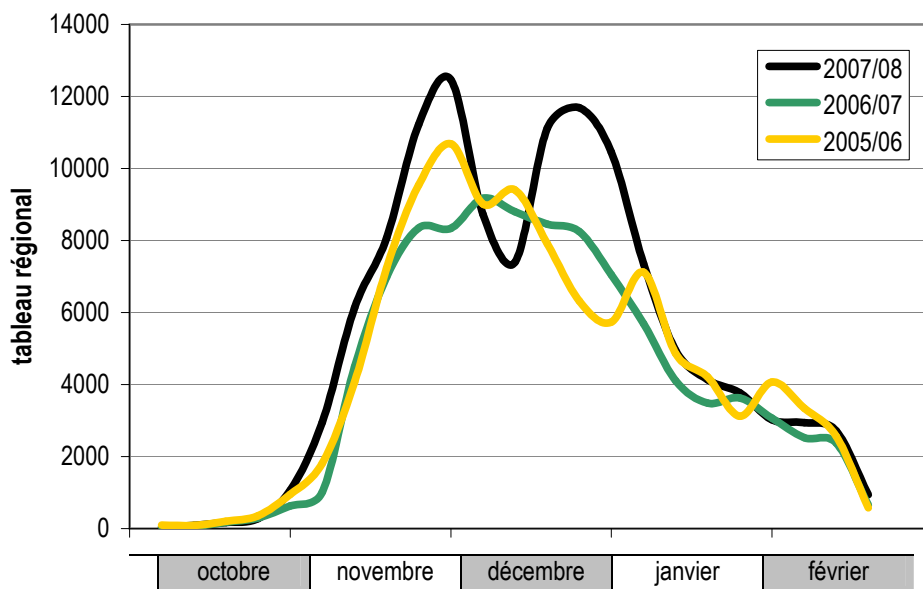


Figure 4 : Répartition des prélèvements sur l'ensemble de la Bretagne au cours des saisons 2005/06, 2006/07 et 2007/08. Le cumul des tableaux départementaux en tant que représentation régionale est légitime du fait de leur synchronie intra-annuelle pour les 3 saisons analysées.



Ce type de résultat met bien en valeur l'intérêt du dispositif, au delà de la simple estimation des prélèvements. Avec un recul de 3 années seulement, la diversité annuelle du phénomène migratoire apparaît très clairement.

Evaluation de la mise en œuvre du dispositif

Le PMA Bécasse en Bretagne, assorti d'un carnet de prélèvement et d'un système de marquage, fonctionne désormais en routine. La collecte des carnets, la saisie et l'analyse des données ont trouvé chacune leur rythme.

A ce stade, l'expérience acquise nous paraît largement suffisante pour que des modifications réalistes, et minimales, du décret ministériel soient mises en place : changement des dates de restitution des carnets et du rapport annuel, aménagement du protocole de saisie des données et simplification des informations obligatoires à porter sur le carnet.

Le fort taux de retour des carnets, gage de la précision des résultats et des analyses, est à mettre à l'actif des chasseurs bretons, de leurs Fédérations départementales et de la Fédération régionale, qui s'impliquent toujours fortement dans l'application du dispositif ainsi que dans la coordination et l'animation du dossier. L'information et la pression constante des FDC auprès de leurs adhérents conduisent à ce résultat remarquable. La surveillance du respect de la réglementation réalisée de façon soutenue par les services départementaux de l'ONCFS participe également de ce résultat.

Il apparaît toutefois que ces efforts doivent rester soutenus. En effet, une recrudescence des infractions est notée en 2007/08. La proportion de contrevenants parmi les chasseurs ayant tué au moins une bécasse s'élève à 2,2% (43/1877), plus du double qu'en 2006/07 (1%) et nettement au dessus du chiffre de 2005/06 (1,6%). Ces fraudeurs représentent évidemment une très faible partie des chasseurs de bécasses et ne saurait remettre en cause le bien-fondé du dispositif. La réglementation sur le PMA Bécasse régional est parfaitement connue et respectée par une grande majorité de bécassiers. Sans doute une abondance plus forte d'oiseaux la saison passée a-t-elle incité certains chasseurs à ne pas respecter les règles. Ceci n'est assurément pas acceptable et les actions de police devront se poursuivre pour maintenir la proportion de contrevenants en dessous du seuil de 1%. L'utilisation généralisée de la procédure simplifiée du timbre amende doit permettre de sanctionner immédiatement ces chasseurs indécents et aider à la baisse du nombre d'infractions.

Conclusion

Après 3 années de mise en application, il apparaît très clairement que le PMA Bécasse en Bretagne recueille l'assentiment de l'ensemble des acteurs, chasseurs et responsables cynégétiques. Ce dispositif dynamise toutes les personnes mobilisées sur la conservation de cette espèce. Il a atteint son but en faisant prendre conscience du caractère limité de la ressource et en impliquant les chasseurs dans une action concrète.

En plus de sa valeur éducative et gestionnaire, le PMA Bécasse, tel qu'il est appliqué en Bretagne, constitue une source d'information très pertinente sur la phénologie de la migration. La synchronie des prélèvements entre les 4 départements, observée à nouveau en 2007/08, témoigne d'une distribution homogène des oiseaux sur l'ensemble de la Bretagne et, par là, souligne la bonne adéquation du dispositif avec une réglementation à l'échelle régionale.

Par leur assiduité à renvoyer leurs carnets de prélèvements les chasseurs bretons se placent en sentinelles efficaces pour le suivi des effectifs de bécasses en automne-hiver dans leur région. Les estimations précises de tableaux de chasse associées aux indices d'abondance recueillis par ailleurs sont des outils fondamentaux pour juger d'une part de la tendance des effectifs et

du statut de conservation de l'espèce et, d'autre part, de l'efficacité de toute modification de la valeur du PMA.

Le maintien du PMA Bécasse en Bretagne sous sa forme actuelle est une nécessité. La preuve est faite que ce dispositif fonctionne sans heurts et qu'il est accepté par les chasseurs. Comme dans le rapport de l'an passé¹, il nous paraît important de rappeler que la tenue d'un carnet unique, le marquage des oiseaux et la restitution obligatoire des carnets pour pouvoir chasser la bécasse la saison suivante apparaissent comme des conditions nécessaires. Le succès actuel est également lié au soutien actif des Fédérations départementales des chasseurs et de celui de la Délégation régionale de l'ONCFS. Ces soutiens sont primordiaux pour la durabilité du dispositif.

En France, le PMA Bécasse a gagné de nouveaux départements en 2008/09 (figure 5). Au total, 56 l'ont inscrit dans leur réglementation cynégétique (52 en 2006/07, 51 en 2007/08). Cette mesure concerne désormais près des 2/3 (63,6%) de la superficie de la France (346 069/543 965 km² ; source INSEE) et des chasseurs (66,9% ; 845 839/1 264 883 ; Source ONCFS). A noter, la progression constante des PMA associés à un carnet de prélèvement et à un système de marquage : 16 en 2006/07, 22 en 2007/08 et 26 en 2008/09.

L'exemple breton a ainsi entraîné dans son sillage de nombreuses régions d'accueil de l'espèce en automne-hiver.

¹ Ferrand Y. 2008. Application de l'arrêté ministériel du 26/05/2005 sur le PMA Bécasse en Bretagne. Bilan de la saison 2006/07. Rapport ONCFS. 8p.

Figure 5 : Evolution des PMA Bécasse en France de 2006/07 à 2008/09.

